



AUTORISATION D'ACCES PONCTUEL A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Qualité :

Association :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

DESIGNATION DU LOCAL

- Placard n°
- Bureau de passage

DATE ET HEURE :

CLEF n°

BADGE D'ALARME n°

Le badge d'alarme préprogrammé pour les utilisations déclarées permet une traçabilité de l'activation de l'alarme.

Toute perte de clé ou de badge d'alarme sera facturée au demandeur.

Fait à Saint-Étienne du Grès, le :

Le demandeur :

Signature

Mention : lu et approuvé

Le Responsable,
Romain BADII

Clef et badge rendus le

à (heure)

Le Responsable,
Romain BADII